

Image not found or type unknown



Deux membres même foyer peuvent-ils être candidat à l'élection du bureau ASL

Par **bique**, le **05/07/2021** à **09:07**

Bonjour,

Deux membres d'un même foyer peuvent-ils être candidat à l'élection du bureau d'une ASL sachant que dans les statuts de celle-ci ne figure que l'information : 1 lot = 1 vote. Merci .

Par **beatles**, le **05/07/2021** à **14:06**

Bojour,

S'ils sont propriétaires indivis du lot rien ne les empêche d'être membres du syndicat et non pas du bureau... à moins que les statuts ne l'interdisent ([voir ce lien](#)).

Cdt